

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2021

(Annule et remplace le précédent)

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

**Date de convocation :**

19 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois de mars à 14h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur LELARGE Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire du Controis-en-Sologne.

**Présents :** LELARGE Antoine, BARDOUX Delphine, MARTELLIERE Eric, POUILLAIN Anne-Laure, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, COMPAIN Sabrina, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, MICHOT Karine (présence jusqu'à 15h55), MORIN Isabelle, PÉAN Élodie, POITEVIN Joël, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle.

**Absents excusés :** BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), DELAILLE Céline, MICHOT Karine (pouvoir à PÉAN Élodie à partir de 15h55), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe), RUDAULT Patrice (pouvoir à AUDIANE Séverine), THÉPIN Julie (pouvoir à BARON Hervé)

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance. Il n'est pas fait opposition à cette désignation.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire excuse l'absence de Monsieur BRAULT qui s'est rendu aux obsèques du Maire de Faverolles sur Cher. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande au Conseil si des observations sont à apporter au compte-rendu de séance du 11 mars 2021. Le compte rendu du conseil est adopté à l'unanimité.

Madame Magali LEONARD informe qu'elle souhaite filmer la séance. Les élus n'étant pas d'accord, Monsieur le Trésorier ne désirant pas être filmé, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande une suspension de séance afin de prendre attache auprès des services de la Prefecture.

Sur le conseil des services préfectoraux, la séance reprend à 14h35. En utilisant uniquement la retransmission filmée en direct sur le site internet [www.ville-contres.fr](http://www.ville-contres.fr) pour pallier le fait que les réunions se tiennent sans public en raison du contexte sanitaire.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

#### FINANCES

##### TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2021

Monsieur Eric MARTELLIERE, Maire délégué et adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières « bâti et non bâti ».

Il précise également que les taux seront modifiés tous les ans par l'administration fiscale sur une durée de 12 ans afin que tous les habitants de Le Controis-en-Sologne aient tous le même taux quelque soit la commune déléguée où ils résident.

Monsieur Eric MARTELLIERE indique que la commission de finances réunie le 15 mars 2021 n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition.

Il communique les taux appliqués dans les communes déléguées pour l'année 2021 (sans changement de taux seulement avec intégration fiscale progressive). Concernant les taxes foncières bâti, le taux intègre le taux départemental : 24.40.

Communes Déléguées	Taux taxes foncières bâti	Taux taxes foncières non bâti
Contres	46,51	44,67
Feings	48,35	49,62
Fougères sur Bièvre	47,10	44,52
Ouchamps	46,80	56,36
Thenay	44,12	48,66

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux indiqués par l'administration fiscale (taux servant à déterminer le produit fiscal attendu) :

- Taxe foncière bâti 46.42 %
- Taxe foncière non bâti 47.47 %

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DRESSÉS PAR Mr VIGUIE Thierry – TRESORIER**

**BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE**

**BUDGET ANNEXE : EAU DSP**

**BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT DSP**

**BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE**

**BUDGET ANNEXE : COMMERCE CENTRE BOURG**

**BUDGET ANNEXE : RESEAU DE CHALEUR**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Adoptés par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE*

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE**

Monsieur Antoine LELARGE indique que Monsieur Jean-Luc BRAULT dont il a le pouvoir ne participe pas au vote.

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	7 363 465,20 €
Recettes	9 333 395,50 €

Excédent 1 969 930,30 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 2 873 974,18 €  
Recettes 3 086 894,08 €  
Excédent 212 919,90 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE** 2 182 850,20 €

*Approuvé par 26 voix POUR et 5 voix CONTRE*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET ANNEXE – EAU DSP**

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 106 253,18 €  
Recettes 798 260,42 €  
Excédent 692 007,24 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 27 953,36 €  
Recettes 241 757,94 €  
Excédent 213 804,58 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE** 905 811,82 €

*Approuvé par 26 voix POUR et 5 voix CONTRE*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT DSP**

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 218 363,66 €  
Recettes 347 598,02 €  
Excédent 129 234,36 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 360 818,35 €  
Recettes 362 352,44 €  
Excédent 1 534,09 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE** 130 768,45 €

*Approuvé par 26 voix POUR et 5 voix CONTRE*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE**

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	272 029,12 €
Recettes	369 690,34 €
Excédent	97 661,22 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	91 122,89 €
Recettes	263 796,61 €
Excédent	172 673,72 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      270 334,94 €

*Approuvé par 26 voix POUR et 5 voix CONTRE*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET ANNEXE – COMMERCE CENTRE BOURG**

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	165 194,62 €
Recettes	186 225,78 €
Excédent	21 031,16 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	823 349,76 €
Recettes	327 901,80 €
Déficit	495 447,96 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      - 474 416,80 €

*Approuvé par 26 voix POUR et 5 voix CONTRE*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET ANNEXE – RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	23 078,52 €
Recettes	50 231,32 €
Excédent	27 152,80 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	95 291,06 €
Recettes	81 005,06 €
Déficit	14 286,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      12 866,80 €

Approuvé par 26 voix POUR et 4 voix CONTRE.  
Monsieur Joël POITEVIN s'absente et ne prend pas part au vote.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2020 BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,  
- Après avoir entendu le compte administratif 2020  
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- |   |               |
|---|---------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 1 969 930,30€ |
| ➤ Un excédent cumulé d'investissement de  | 212 919,90 €  |
| ➤ Un déficit sur reste à réaliser de      | 951 536,80 €  |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 1068	738 616,90 €
Article 002	1 231 313,40 €

Approuvé par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2020 BUDGET ANNEXE « EAU DSP »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,  
- Après avoir entendu le compte administratif 2020  
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 692 007,24 € |
| ➤ Un excédent cumulé d'investissement de  | 213 804,58 € |
| ➤ Un déficit sur reste à réaliser de      | 256 295,80 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 1068	42 491,22 €
Article 002	649 516,02 €

Approuvé par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2020 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,  
- Après avoir entendu le compte administratif 2020  
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 129 234,36 € |
| ➤ Un excédent cumulé d'investissement de  | 1 534,09 €   |
| ➤ Un déficit sur reste à réaliser de      | 252 200,00 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 1068	129 234,36 €
--------------	--------------

Approuvé par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2020**  
**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE»**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2020
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 97 661,22 €  |
| ➤ Un excédent cumulé d'investissement de  | 172 673,72 € |
| ➤ Un solde sur reste à réaliser de        | 0,00 €       |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 002	97 661,22 €
-------------	-------------

*Approuvé par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE*

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2020**  
**BUDGET ANNEXE « COMMERCE CENTRE BOURG»**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2020
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 21 031,16 €  |
| ➤ Un déficit cumulé d'investissement de   | 495 447,96 € |
| ➤ Un déficit sur reste à réaliser de      | 67 715,00 €  |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 1068	21 031,16 €
--------------	-------------

*Approuvé par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE*

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2020**  
**BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR»**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2020
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

- |   |             |
|---|-------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 27 152,80 € |
| ➤ Un déficit cumulé d'investissement de   | 14 286,00 € |
| ➤ Un solde sur reste à réaliser de        | 0,00 €      |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 1068	14 286,00 €
Article 002	12 866,80 €

*Approuvé par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE*

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 Mars 2021
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 Mars 2021
- Vu la présentation du budget primitif 2021

DECIDE d'approuver, par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE le budget primitif 2021 dont les montants s'établissent ainsi :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	8 478 382,40 €
Recettes	8 478 382,40 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	7 842 593,00 €
Recettes	7 842 593,00 €

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE : « EAU DSP »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 Mars 2021
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 Mars 2021
- Vu la présentation du budget primitif 2021

DECIDE d'approuver, par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE le budget primitif 2021 dont les montants s'établissent ainsi :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	846 240,02 €
Recettes	846 240,02 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	1 608 913,82 €
Recettes	1 608 913,82 €

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE : « ASSAINISSEMENT DSP »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 Mars 2021
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 Mars 2021
- Vu la présentation du budget primitif 2021

DECIDE d'approuver, par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE le budget primitif 2021 dont les montants s'établissent ainsi :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	350 360,00 €
Recettes	350 360,00 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	662 556,00 €
Recettes	662 556,00 €

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE : « ASSAINISSEMENT REGIE »**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 Mars 2021
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 Mars 2021
- Vu la présentation du budget primitif 2021

DECIDE d'approuver, par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE le budget primitif 2021 dont les montants s'établissent ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	314 037,36 €
Recettes	323 711,22 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	291 800,00 €
Recettes	310 561,08 €

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE : « COMMERCE CENTRE BOURG »**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 Mars 2021
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 Mars 2021
- Vu la présentation du budget primitif 2021

DECIDE d'approuver, par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE le budget primitif 2021 dont les montants s'établissent ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	99 527,00 €
Recettes	99 527,00 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	1 389 594,96 €
Recettes	1 389 594,96 €

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE : « RESEAU DE CHALEUR »**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 Mars 2021
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 Mars 2021
- Vu la présentation du budget primitif 2021

DECIDE d'approuver, par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE le budget primitif 2021 dont les montants s'établissent ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	37 637,00 €
Recettes	60 717,80 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	47 234,00 €
Recettes	49 736,00 €

Madame Karine MICHOT quitte la séance et donne pouvoir à Madame Élodie PÉAN.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES  
BUDGET PRINCIPAL**

Au cours de l'année 2020, la commune a procédé aux transactions immobilières suivantes :

**1 – ACQUISITIONS**

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
BX 99 (Contres)	69 m <sup>2</sup>	1 728,00 €	Acquisition + frais
BP 170 (Contres)	173 m <sup>2</sup>	165,00 €	Acquisition + frais
BP 178 (Contres)	376 m <sup>2</sup>		
BP 181 (Contres)	136 m <sup>2</sup>		
BP 280 (Contres)	307 m <sup>2</sup>		
BP 284 (Contres)	983 m <sup>2</sup>		
BP 286 (Contres)	31 m <sup>2</sup>		
BP 287 (Contres)	527 m <sup>2</sup>		
BP 283 (Contres)	1 123 m <sup>2</sup>	34 000,00 €	Acquisition

**2 – CESSIONS**

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
AA 18 (Ouchamps)	77 m <sup>2</sup>	3 500,00 €	
AA 19 (Ouchamps)	220 m <sup>2</sup>	3 500,00 €	
CI 360 (Contres)	2 595 m <sup>2</sup>	126 000,00 €	
CI 261 (Contres)	253 m <sup>2</sup>	65 000,00 €	

Adopté par 26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

Madame Elodie PÉAN ne prend pas part au vote, cependant elle vote pour son pouvoir.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES  
BUDGET ANNEXE : COMMERCE CENTRE BOURG**

Au cours de l'année 2020, la commune a procédé aux transactions immobilières suivantes :

**1 – ACQUISITIONS**

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
BX 85 (Contres)	56 m <sup>2</sup>	54 210,40 €	Acquisition + frais (salon de coiffure)
CI 328 (Contres)	63 m <sup>2</sup>	213 352,08 €	Acquisition + frais (boucherie)
CI 329 (Contres)	52 m <sup>2</sup>		
C 475 (Fougères)	650 m <sup>2</sup>	110 000,00 €	Acquisition

**2 – CESSIONS**

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
C 1424 (Fougères)	70 m <sup>2</sup>	77 000 m <sup>2</sup>	Pizzeria

Adopté par 26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

Madame Elodie PÉAN ne prend pas part au vote, cependant elle vote pour son pouvoir.

## AFFAIRES GENERALES

### PROTECTION FONCTIONNELLE

*Monsieur Antoine Lelarge sort de la salle*

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances informe l'assemblée que par lettre du 12 mars 2021 adressée à Monsieur le Maire du Controis en Sologne, Monsieur Antoine LELARGE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire a sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle pour un fait de violence commis le 20 juillet 2020 dans les locaux de la mairie du Controis-en-Sologne.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint a saisi Maître Denys ROBILIARD, Avocat au Barreau de Blois de la défense de ses intérêts.

Il est procédé au vote à scrutin secret. Madame Isabelle MORIN et Monsieur Thierry BAUMER sont désignés comme assesseurs.

Madame Magali LÉONARD ne prend pas part au scrutin. Cependant, elle vote pour son pouvoir.

Sur ce, le Conseil municipal, statuant par 24 pour 4 Contre et 1 blanc,

- Vu l'article L2123-35 CGCT,
  - Vu la demande de Monsieur Antoine LELARGE,
  - Vu la loi numéro 2002-276 du 27 février 2002 ayant institué l'article L2123-35 qui a repris le principe général du droit selon lequel tout agent public doit bénéficier de la protection de la collectivité publique dont il dépend de sorte que la diffamation ou l'injure commis entraîne droit à la protection fonctionnelle.
- Accorde à Monsieur Antoine LELARGE la protection fonctionnelle pour une procédure contre Monsieur Claude LEONARD, charge Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des services d'exécuter la présente délibération.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### APPEL A PROJET POUR LE SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES

Madame Séverine AUDIANE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires explique aux membres du Conseil Municipal que le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires suite au plan de relance pour une continuité pédagogique.

Celui-ci se base sur

- l'équipement des écoles avec un socle numérique de base (matériels et réseaux informatiques)
- les services et ressources numériques
- l'accompagnement et la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Une subvention est accordée à hauteur de 70% sur le volet équipement et travaux.

Les services et ressources numériques le sont à 50% sur la base d'un montant maximum.

La constitution des dossiers est à effectuer et déposer au plus tard le 31/03/2021.

Après avoir listé les besoins des écoles élémentaires de la commune, il apparaît un besoin en investissement de la somme de 20 00,00 € pour le budget 2021.

Pour les besoins du dossier de demande d'aide auprès de l'Education nationale, il est demandé un engagement du Maire certifiant : « S'inscrire dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement et qu'il s'engage à garantir l'effectivité et l'auditabilité des dépenses qui seront engagées. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un engagement précisant s'inscrire dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement et qu'il s'engage à garantir l'effectivité et l'auditabilité des dépenses qui seront engagées (convention).

La somme de 20 000,00 € est inscrite au budget 2021 pour le financement du projet.

## URBANISME

### VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE LA BELLE JARDINIÈRE – CONTRES

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux urbains informe le conseil municipal que par arrêté en date du 16 décembre 2020, la construction d'une résidence seniors de 83 logements, comprenant un club house, a été autorisée route de Pontlevoy à Contres. Afin de réaliser leur programme technique de logements, la société SCCV SERENYA Contres (transfert du permis de construire en cours) a demandé la possibilité d'acquérir une parcelle de quelques mètres de large le long du projet, d'une superficie totale de 681 m<sup>2</sup>, cadastrée préfixe 000 section CI numéro 9p, conformément au plan joint.

Vu l'intérêt général pour les seniors, il est demandé la vente de ladite parcelle à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 27 voix POUR et 5 voix CONTRE

- Autorise la vente de la propriété susvisée à l'euro symbolique ;
- Autorise Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### CONTENTIEUX RUE DE L'EGLISE – COMMUNE DELEGUEE DE FOUGERES SUR BIEVRE

Ce dossier est ajourné.

## MARCHÉS PUBLICS

### MARCHE PUBLIC D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE LE CONTROIS-EN-SOLOGNE.

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances rappelle qu'une consultation relative à l'exploitation des installations thermiques et de l'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux des 5 communes déléguées a été lancée conformément à la délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 2020. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 et R2161-1 à 2161-5 du Code de la commande publique, sous la référence MP.041.059.20.C0018. L'objectif est de mutualiser les coûts afin de les minimiser, sans oublier le gain de temps dans la gestion d'un marché global. La procédure de la consultation a été la suivante :

- Publication de l'appel d'offres ouvert le 18 décembre 2020 ;
- Réception des offres le 25 janvier 2021 à 10 h 00 ;
- Commission d'appel d'offres le 16 février 2021.

Deux candidats se sont positionnés sur l'appel d'offres : DALKIA et IDEX. Le bureau d'études spécialisé SAGE ENERGIE a rédigé le rapport d'analyse. Celui-ci propose la société IDEX comme titulaire d'après l'ensemble des

critères de sélection. La commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2021 a approuvé à l'unanimité la proposition.

Le montant annuel du marché est de 172 354,24 € HT, soit 1 378 833,95 € HT sur la totalité du marché (8 ans). Il convient maintenant au Conseil municipal d'attribuer ledit marché au vu du rapport de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 novembre 2020 ;
- Vu le rapport d'analyse, comprenant notamment les éléments chiffrés ;
- Vu le procès-verbal de la commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, attribue le marché d'exploitation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire des bâtiments de la Commune de Le Controis-en-Sologne, à l'entreprise IDEX ENERGIES –33 Avenue du Couvent des Minimes Bâtiments C37520 LA RICHE– SIRET 315 871 640 00 662 – pour le montant susvisé ; et autorise Monsieur Le Maire et le Maire-adjoint délégué aux finances à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## AFFAIRES DIVERSES

### Etat des décisions :

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 11 mars 2021 et le 25 mars 2021

- Décision n° 02/2021 à 06/2021 : Achats de concessions dans le cimetière de Contres.

### Projet city parc :

Madame Séverine AUDIANE fait part d'un courrier d'un administré de Ouchamps qui s'inquiète sur le projet du city parc. Elle informe qu'une réunion avec les riverains sera organisée pour leur expliquer.

### Médiation :

Monsieur Antoine LELARGE informe l'assemblée que deux réunions paritaires se sont tenues en mairie. Il donne lecture d'un extrait du mail de Monsieur MARECHAUX, médiateur nommé par le Tribunal Administratif, sur la composition de la réunion de médiation qui devra se tenir début avril. Les participants seront désignés par Monsieur MARECHAUX. Il est souhaité la présence de la DGS. Monsieur LELARGE précise que la DGS n'appartient ni à la majorité, ni à l'opposition. Elle n'est pas élue.

### Assises du fleurissement :

Madame Pascale TETOT informe que les prochaines assises du fleurissement sur le territoire auront lieu les 29 et 30 septembre prochain. Il a été installé un comité de pilotage dédié.

### Elections :

La présence de tous les élus est requise. Monsieur LELARGE informe que les élections régionales et départementales se tiendront les 13 et 20 juin 2021. Une information sera adressée très prochainement aux élus. Monsieur LELARGE précise qu'il sera nécessaire de procéder au recrutement d'électeurs pour renforcer les équipes.

### Culture :

Madame Béatrice HUC informe du report des spectacles de mars en juin et d'avril en octobre en raison du contexte sanitaire. Elle remercie Madame Julie THEPIN pour son engagement dans l'organisation du salon des artistes à Ouchamps.

La séance est levée à 16 h 45.

Modifié le 12 avril 2021,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Antoine LELARGE

